BELGIQUE - BELGIË
P.P.
50 BRUXELLES 5
BC 5770

Justice & Démocratie
RCN

Rapport d'activités 2013

Le Bulletin n°45 Novembre 2014

Bureau de dépôt : 1050 Bruxelles 5 [P 302089]

© Laurence Burvenich

Rapport d'activités 2013

Réalisation:

Diane Auchapt
(bulletin@rcn-ong.be)

Editeur responsable:

Martien Schotsmans
(martien.schotsmans@rcn-ong.be).

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

03 Editorial

04 RCN Justice & Démocratie en Bref

05 République du Burundi

09 République démocratique du Congo

14 République du Rwanda

18 Europe

22 Publications

23 Rapport financier

25 Structure et équipes

26 Visuel du Bulletin

27 Partenaires & Bailleurs de fonds

Visuel 1ère de couverture : « Vathia » de Laurence Burvenich
Visuel 4ème de couverture : « Alquezar » de Laurence Burvenich

Editorial

Cher lecteur,

L'année 2013 a été une année de transition pour RCN Justice & Démocratie. Transition d'un Conseil d'Administration à un autre. Transition d'une Direction à une autre. Transition d'une période de mouvements et de remises en question vers une période de réflexion et de recherche de réponses. Transition d'une période de difficultés administratives au Rwanda, de problèmes de sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo, de suspension d'activités faute de financement au Burundi, vers une période avec davantage de stabilité. Transition d'une époque de difficultés à maintenir les missions et programmes en cours vers une période d'élargissement et de découverte de nouveaux horizons.

Au Burundi, aux problèmes politiques, socio-économiques et sécuritaires récurrents s'est ajoutée une réduction progressive de l'espace démocratique avec l'adoption de plusieurs lois qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Par ailleurs, le processus de justice transitionnelle tarde à se concrétiser, pour ne pas parler du manque apparent d'indépendance de la justice. Dans ce contexte, il n'est pas aisé ni évident d'améliorer le fonctionnement de la justice. Néanmoins, RCN Justice & Démocratie l'a fait en s'appuyant sur sa forte expertise en matière de justice de proximité et de justice transitionnelle, avec notamment la production et la diffusion de toute une série d'outils de sensibilisation sur les enjeux de transmission de la mémoire du conflit, et cela jusqu'à la suspension de ses activités à partir du mois de juillet 2013.

En République démocratique du Congo, aux problèmes incessants d'insécurité à l'Est se sont ajoutées des attaques à Kinshasa et à Lubumbashi. Malgré ce contexte difficile, RCN Justice & Démocratie a continué ses activités de renforcement des capacités des acteurs de la police judicaire, de la justice, de la presse et de la société civile. Parmi nos réalisations de l'année, on peut signaler la mise en place d'un nouveau modèle de *Registre de Garde à vue*, qui sera désormais utilisé dans tous les cachots du pays et permettra un meilleur suivi des détenus dans le plus grand respect de leurs droits.

Au Rwanda, le progrès substantiel en matière de conditions de vie socioéconomique de la population n'est plus à souligner. Malheureusement, ce progrès s'entache de violations importantes des droits civils et politiques. Les conditions de travail pour les organisations internationales y deviennent de plus en plus difficiles, y compris pour RCN Justice & Démocratie. Pourtant, les activités menées par RCN J&D et ses partenaires locaux restent pertinentes et fortement appréciées. Ainsi, nous avons pu contribuer à un meilleur respect des droits des femmes pour l'accès aux terres - prévus par la loi et cruciaux pour leur survie économique-, notamment en mettant en place des espaces de dialogue et un travail de plaidoyer pour surmonter les barrières socioculturelles au respect de ces droits.

En Europe, RCN Justice & Démocratie a continué ses activités d'animation dans les écoles secondaires autour de la série radiophonique *« Si c'est là, c'est ici »* dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. L'objectif est de sensibiliser les jeunes sur les enjeux de la transmission de la mémoire des crimes internationaux commis dans les conflits contemporains. En 2013, cette série a été traduite en Néerlandais, ce qui nous permettra de développer des activités dans les écoles néerlandophones dans le futur. Nous avons également démarré la réalisation d'une deuxième série radiophonique avec cette fois-ci les récits d'auteurs de crimes, le but étant d'inviter à une réflexion sur ce qui amène des citoyens à commettre des crimes internationaux.

Malgré les belles réalisations sur les terrains d'intervention, toutes ces difficultés ont mené à un résultat financier déficitaire. L'année 2014 étant déjà avancée au moment de la rédaction, nous savons que les perspectives sont meilleures, grâce à l'obtention de plusieurs nouveaux projets et financements. Ainsi, nous nous sommes lancés dans un partenariat avec un bureau tchadien et un bureau sénégalais, ce qui nous a permis de démarrer en 2014 un vaste programme de sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires. Celles-ci ont été créées sur base d'un accord entre le Sénégal et l'Union Africaine pour juger les responsables des crimes commis au Tchad pendant le régime d'Hissène Habré. Egalement au courant de 2014, nous avons obtenu trois financements de la Direction Générale de Développement belge. Enfin, les problèmes sécuritaires à l'Est du Congo et les problèmes administratifs au Rwanda ont un peu diminué, ce qui nous permet de réaliser les activités telles que prévues.

Or, nous ne sommes pas et ne serons jamais à l'abri de ce type de difficultés. Le choix de nos pays d'intervention les rend inévitables. En outre, le contexte international, la crise financière et la réduction des budgets d'aide au développement, la tendance des bailleurs à s'adresser plutôt aux grands joueurs plus commerciaux et la pensée managériale qui s'installe aussi dans ce secteur, nous obligent à mener des réflexions de fond sur notre rôle, notre structure et notre mode opératoire, réflexion qui est actuellement en cours.

Dans ce contexte difficile, nos équipes au siège et sur les terrains respectifs ont réalisé un travail remarquable et fait preuve d'une résilience, d'une flexibilité et d'un engagement admirables. Je tiens à remercier tout le staff, les bénévoles et les stagiaires, les membres du Conseil d'Administration et les membres de RCN Justice & Démocratie en général, nos partenaires dans les pays d'intervention, ainsi que nos bailleurs de fonds pour leur soutien.

Martien Schotsmans
Directeur

RCN Justice & Démocratie en bref

Qui sommes-nous

RCN Justice & Démocratie est une ONG belge basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda. Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun: le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation. Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

Notre vision

Il n'y a pas de société sans justice. Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie doit:

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social
- Etre accessible à tous
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves
- Respecter les principes de l'Etat de droit

Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des person-nes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

- D'améliorer l'offre de justice : soutenir la (re)construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.
- De renforcer la demande de justice : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.
- De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

Notre approche et nos principes de travail

- Une stimulation du dialogue démocratique entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.
- Des relations de partenariat à long terme, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.
- Une approche multidisciplinaire adaptée aux réalités socioculturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans les réalités des contextes d'intervention (modes d'exercices de la justice, besoins des populations, demande de justice).
- Une réflexion sur le pluri-juridisme : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.
- Des interventions basées sur le principe du rôle du tiers : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue.
- Une attention particulière à la mémoire individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, …).
- Un plaidoyer dans l'énonciation plutôt que la dénonciation, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.

République du Burundi

INFORMATIONS GENERALES

Population : 8,5189 millions (PNUD / 2011)
Superficie : 27.830 km²
Capitale : Bujumbura
PIB/hab. : 403 $ (PNUD/2010)
IDH : 0.282 (PNUD / 2010)

CONTEXTE

Sur le plan politique

Face à la crise politique qui s'est durablement installée depuis les élections de 2010, des efforts semblent avoir été consentis par le gouvernement en 2013, permettant notamment le retour au pays de plusieurs leaders d'opposition en exil. En mars 2013, le gouvernement et la classe politique se sont convenus sous les auspices du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) sur une feuille de route pour les préparatifs des élections 2015 : création d'un environnement sécuritaire propice à la tenue d'élections libres, liberté pour les partis politiques de mener leurs activités dans le respect de la loi, création d'un climat de confiance mutuelle, participation politique des femmes, protection des médias et de la société civile.

Il est cependant rapidement apparu que les principes de la feuille de route ne seraient pas respectés. En effet, le CNDD-FDD[1] n'a pas tardé à faire savoir sa volonté de modifier la Constitution de telle sorte que le Président Nkurunziza puisse briguer un 3ème mandat. De plus, les partis d'opposition ont continué à se heurter à des provocations de la part des services de sécurité. Leurs leaders n'ont eu cesse de dénoncer en 2013 des assassinats de leurs membres, ainsi que des tentatives d'assassinats orchestrées à l'encontre de ces derniers à l'approche des élections. En août 2013, l'adoption de la loi sur les manifestations et réunions publiques (devant être signalées 4 jours en avance) a été perçue comme une véritable menace en ce qu'elle peut empêcher les partis d'opposition de mobiliser leurs partisans.

En avril 2013, l'Assemblée Nationale a adopté une loi sur la presse qui permet de contraindre les journalistes à révéler leurs sources lorsque les informations communiquées concernent des infractions en matière de sécurité d'Etat, d'ordre public, de défense et d'intégrité physique et morale des personnes. En outre, les journalistes doivent s'abstenir de rapporter des informations qui pourraient affecter *« l'unité nationale, l'ordre et la sécurité publics, la moralité et les bonnes mœurs, l'honneur et la dignité humaine, la souveraineté nationale, la vie privée des personnes, la présomption d'innocence »*. D'importantes amendes pour infraction à cet article sont prévues (jusque 6 millions de francs burundais, soit 3.000€). En matière d'atteintes à la presse, tout le monde garde à l'esprit la condamnation à perpétuité en 2012 du journaliste RFI, Hassan Ruvavuki, pour *« participer à une activité terroriste »* alors qu'il couvrait en Tanzanie la naissance d'un nouveau mouvement rebelle burundais. En janvier 2013, sa peine a cependant été réduite à 3 ans, et depuis octobre 2013, il bénéficie d'une liberté conditionnelle.

De leur côté, les organisations de la société civile se sont inquiétées en 2013 d'un projet de loi relatif aux ASBL diminuant leur indépendance et marge de manœuvre, par

[1] Parti au gouvernement, Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de la Défense de la Démocratie. Voir: http://en.wikipedia.org/wiki/National_Council_for_the_Defense_of_Democracy_%E2%80%93_Forces_for_the_Defense_of_Democracy

la soumission d'agrément chaque année auprès du Ministère de l'Intérieur et de leur Ministère de tutelle. De plus, les regroupements entre associations qui ne sont pas régies par une même loi et qui ne travaillent pas dans le même domaine voyaient ainsi leur existence menacée. La société civile a régulièrement dénoncé au cours de l'année la mauvaise gestion du pays et la corruption, ou encore le harcèlement, les menaces, les assassinats politiques ou dirigés contre des défenseurs de droits humains.

Dans ce contexte d'intensification du contrôle exercé par l'exécutif, les relations diplomatiques sont devenues plus tendues. Le gouvernement a continué à militer pour le non-renouvellement du mandat de la BNUB, estimant que le pays a retrouvé la paix et la sécurité, tandis que l'opposition et la société civile considèrent que le maintien de ce bureau reste indispensable pour consolider le dialogue politique, notamment en vue des élections de 2015.

Sur le plan des droits humains et de la justice

En 2013, le processus de justice transitionnelle n'a pas connu d'avancée significative. Le projet de loi portant création de la future Commission Vérité Réconciliation (CVR) soumis au Parlement était, fin 2013, en attente d'être discuté devant l'Assemblée Nationale. Pour rappel, le texte soumis par l'exécutif s'est singulièrement éloigné de la proposition de loi issue des consultations nationales de 2009-2010. Ce texte ne fait plus référence à la création d'un tribunal Spécial, initialement prévue dans les Accords d'Arusha, et a effacé toute référence à l'éventualité d'engager des poursuites judiciaires sur base des éléments recueillis dans le cadre des travaux de la CVR.

De manière générale, l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect de l'ordre constitutionnel continuent à causer de nombreuses inquiétudes. Dans les affaires emblématiques, le procès en appel concernant l'assassinat d'Ernest Manirumva[2] s'est clôturé en janvier 2013 et a confirmé la décision de 1ère instance qui avait condamné en 2012, 14 personnes (dont 8 à perpétuité) . Les parties civiles qui ont toujours considéré ces condamnés comme des bouc-émissaires, se sont pourvues en cassation devant la Cour Suprême. Dans ce long procès sensible et hautement politique, les parties civiles dénoncent le fait que les autorités judiciaires n'ont pas mené d'enquêtes supplémentaires (interrogatoires et tests ADN) sur les policiers ou responsables militaires mentionnés dans le rapport du FBI américain de 2010. Toujours dans les chroniques judiciaires, le Procureur Général près la Cour d'Appel (CA) de Bujumbura a demandé fin 2013 la radiation du Bâtonnier de Bujumbura, maitre Isidore Rufyikiri, accusé d'avoir « violé son serment » et « incité à la haine et à la violence », en raison de « propos diffamatoires et injurieux envers le gouvernement ». Suite à sa radiation par la CA en janvier 2014, Mr Rufyikiri a également été mis en accusation en lien avec l'assassinat d'Ernest Manirumva (cf supra).

Notons enfin que la nouvelle loi régissant la Commission Nationale Terres et autres Bien (CNTB), adoptée en décembre 2013 prévoit dorénavant que les contestations aux décisions prises par cette Commission soient portées devant une juridiction spéciale, la Cour Spéciale Terres et autres Biens. Pour rappel, la Commission est chargée en 1er ressort de connaitre des litiges, notamment fonciers, impliquant les sinistrés de guerre et les rapatriés. Cette Commission fait régulièrement l'objet de critiques en ce qu'elle privilégierait les solutions favorables aux rapatriés et aux sinistrés. La nouvelle Cour Spéciale des Terres et Autres Biens sera ainsi compétente pour examiner les décisions de la Commission qui, précédemment, étaient opposables par les parties devant les juridictions ordinaires. En créant au sein de l'ordre judiciaire burundais une juridiction *ad hoc*, dotée du rang de Cour Suprême, composée de magistrats nommés par l'exécutif, statuant en 1er et dernier ressort, l'ordre juridique burundais protégé par la Constitution est profondément remis en question avec une amputation substancielle de la compténce des tribunaux ordinaires, et de fait une protection plus aléatoire des justiciables.

ACTIVITES

En 2013, la mission Burundi a du, à compter du mois de septembre, suspendre provisoirement ses activités dans le pays dans l'attente de la signature de nouveaux contrats de financement. Le premier semestre de l'année a cependant

[2] Vice-Président de l'Olucome (*Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques*), assassiné en 2009 alors qu'il enquêtait sur une affaire portant sur un trafic au sein de l'armée et de la police nationale.

permis la finalisation et clôture du projet « Pour une justice conciliatrice de proximité **».** Co-financé par la Direction Générale au Développement (DGD) de Belgique et le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de la Confédération suisse. Ce projet, démarré en juin 2011, s'est poursuivi jusque fin août 2013, et s'articulait autour de deux axes d'interventions.

(a) La production de contenus sur la compréhension et la mémoire du conflit burundais dans la perspective de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

Chiffres clés

- 10 documentaires radiophoniques, qui ont été diffusés sur 6 radios
- 1.000 exemplaires du Dictionnaire chronologique du Burundi
- 3 débats télévisés sur le traitement du passé
- 66 pages de BD diffusée en 5.700 exemplaires
- 8 dialogues politiques avec des jeunes militants et des responsables de partis politiques
- 19 représentants des partis politiques présents

- Finalisation de la production d'une série thématique de 10 documentaires radiophoniques sur l'histoire de la Justice[3], diffusée sur 6 radios (nationales).

- Appui à la diffusion des volumes 1 et 2 du Dictionnaire chronologique du Burundi de l'historien Prof. Melchior Mukuri (publication de 1.000 exemplaires).

- Poursuite des animations communales avec la population sur la justice transitionnelle, puis organisation d'une conférence nationale suivie de la publication de l'ouvrage *« JusticeS transitionnelleS. Oser un modèle burundais, comment vivre ensemble après un conflit violent? »*[4]. Basée sur l'analyse des dialogues menés avec la population pendant plus de 10 ans sur la justice post-conflit, cet ouvrage entend contribuer aux réflexions de fond sur les objectifs et modalités de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle au Burundi.

- Dans la suite du Colloque, organisation et diffusion de 3 débats télévisés sur les questions de Vérité, de Justice et de Mémoire dans le contexte de la justice transitionnelle et du traitement du passé.

Publication de la bande dessinée « La marche des vérités »

[3] Liste des 10 documentaires (60min/chacun) :
- Emission introductive
- Les Bashingantahe, passé, présent
- Professionnalisation de la justice : des Bashingantahe aux juges
- Histoire des normes : du droit coutumier au droit positif
- Une histoire de peines
- Les juges face aux crimes d'Etat : la justice et le pouvoir des liaisons dangereuses (volume 1, 2 et 3)
- Exils et retours à la terre
- Propriétés foncières au fil du temps

[4] Disponible sur commande auprès de RCN J&D ou auprès des Facultés Universitaires de Saint Louis. Consultable sur notre site www.rcn-ong.org.

République du Burundi

- Publication de la bande dessinée « La marche des vérités » : illustrant les obstacles à l'émergence des vérités, la BD suit le cheminement d'un jeune adolescent burundais, orphelin de guerre, qui part sur les traces de son passé.

- Organisation de 8 dialogues politiques avec des jeunes militants et des responsables de partis politiques en vue d'engager un débat intergénérationnel sur la transformation du conflit burundais.

(b) L'amélioration de l'accès à une justice de proximité de qualité via une meilleure compréhension par la population de ses droits et du fonctionnement de la justice de proximité.

Chiffres clés

- Distribution de 1.020 syllabus de formation
- 68.9 % des recommandations émises ont fait l'objet de mesures concrètes de la part de ces acteurs de la justice de proximité
- 1.000 exemplaires du calendrier « paroles de burundais sur la JT »
- 1.000 exemplaires d'un jeu de cartes questions/ réponses sur l'histoire du Burundi
- 2.000 exemplaires de 2 petites BD A4 plastifiées
- 16.000 exemplaires en version papier de cette BD
- 24 émissions radio produites
- 70 rediffusions des émissions radio

- Appui aux Comités de Protection des droits des Enfants (CPE) qui interviennent dans la protection des mineurs vulnérables (orphelins, enfants infectés par le VIH/SIDA, enfants nés et vivants en prison...) : séances de sensibilisation auprès des autorités locales, distribution de 1.020 syllabus de formation, édition et impression du journal trimestriel du partenaire FVS-Amade[5].

- Poursuite des concertations communales visant à clarifier la répartition des compétences des acteurs locaux de la justice de proximité, du droit foncier et de la sécurité, et à les doter de connaissances de base en droit. Réunions de suivi avec les acteurs concernés. Les engagements pris lors de ces concertations font ensuite l'objet de réunions de suivi avec les autorités ciblées.

- Production de près de 10 000 outils de vulgarisation (calendriers, jeux de cartes questions/réponses, petites BD A4, dépliants,…) sur l'histoire du Burundi et sur la vulgarisation de matières juridiques.

- Production de 24 nouvelles émissions, et 70 diffusions et rediffusions d'émissions radiophoniques de vulgarisation du droit donnant la parole à la population burundaise et à des experts juridiques.

Inès, chargée d'action Médias de RCN, anime en direct une émission radio de vulgarisation du droit en province Karuzi

[5] La FVS-AMADE BURUNDI « Abagenzi b'abana » résulte de l'union de 2 associations sans but lucratif à savoir: Famille pour Vaincre le Sida (FVS) et AMADE Burundi qui est la branch burundaise de l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE Mondial).

République Démocratique du Congo

INFORMATIONS GENERALES

Population : 65 71000 (Banque Mondiale/2012)
Superficie : 2 345 409 km^2
Capitale : Kinshasa
PIB/hab : 319$ (PNUD/2012)
IDH : 0,304, 185/186 (PNUD/2012)

CONTEXTE

Sur le plan politique

En 2013, la RDC a poursuivi dans le sens des réformes, certaines plus prometteuses que d'autres.

La réforme de la justice a connu quelques avancées, encourageantes bien qu'encore très insuffisantes : en avril, une nouvelle loi a révisé le code d'organisation et de compétence judiciaire, de nouveaux magistrats ont été nommés, quelques nouveaux tribunaux de paix ont été installés. Soulignons que la ministre de la *Justice et des Droits humains* avait été interpelée par des parlementaires sur la corruption et la lenteur excessive de la justice. Cependant nombre de magistrats n'ont jamais reçu les moyens de rejoindre leurs postes d'affectation, le Conseil supérieur de la magistrature ne dispose pas des moyens nécessaires à son fonctionnement, la situation administrative de la plupart des greffiers et secrétaires de parquet n'est pas régularisée.

Parallèlement, le secteur de la police a évolué avec l'adoption d'un nouveau statut et d'un code de déontologie, la régularisation de nombreux officiers de police judiciaire et l'adoption d'un nouveau registre de garde à vue plus respectueux des droits fondamentaux. La mise en place de cellules spécifiques d'accompagnement de la réforme, réunissant autorités nationales et partenaires internationaux, favorise la mise en œuvre effective des mesures adoptées.

Dans le secteur foncier enfin, rappelons la promulgation (déc. 2011) de la loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Dans la continuité de cette réforme, fondamentale dans un pays dont près de 80% de la population vit de l'agriculture, le gouvernement a également mis en place mi-2013 une Commission nationale de la réforme foncière (CONAREF) qui marque le début d'un processus de réforme de fond de la gestion foncière en RDC.

Toutefois, les travaux de cette commission se font attendre, de même que les mesures d'application de la loi agricole, qui devraient pourtant être adoptés depuis plusieurs mois. Dans ce domaine, le rythme des réformes demeure donc lent, et inadapté aux enjeux majeurs auxquels fait face la population congolaise (souveraineté alimentaire, développement de l'agriculture, projets agro-industriels etc.).

Concernant le contexte sécuritaire, la République démocratique du Congo a encore été marquée par l'instabilité en 2013.

A l'Est, la sécurité est restée une préoccupation majeure avec des affrontements entre groupes armés, FARDC[1] et Monusco[2]. Finalement, le principal groupe actif au Nord-Kivu, le M23, a été neutralisé à la fin de l'année par des opérations conjointes FARDC – Monusco. Le processus s'est soldé par l'adoption en décembre de trois textes portant sur le dépôt des armes pour le M23, l'adoption d'une loi d'amnistie pour faits de guerre (mais pas pour crimes contre l'humanité, crimes de génocide ou violences

[1] Forces armées de la République démocratique du Congo
[2] Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo

sexuelles) par la RDC ainsi qu'un plan de démobilisation et réinsertion. Plus tôt dans l'année, Bosco Ntaganda, présumé responsable d'un ancien groupe armé actif dans l'Est de la RDC, et sous le coup de deux mandats d'arrêts de la Cour pénale internationale (CPI), s'était rendu (mars 2013) et se trouve désormais à La Haye en attente de son procès.

La province du Katanga a aussi connu des troubles avec des incursions de miliciens jusque dans la ville de Lubumbashi. A Kinshasa, c'est contre la criminalité galopante et le phénomène « kuluna » (bande de jeunes armés qui sévissent dans les quartiers populaires en agressant la population) que le gouvernement a voulu réagir. Le lancement de l'opération « Likofi » (« coup de poing » en lingala) a été très médiatisé. Si une bonne partie de la population s'est félicité de voir le phénomène enfin pris au sérieux par les autorités, de nombreux observateurs ont en revanche dénoncé le caractère expéditif de cette opération, faisant même mention d'exécutions extrajudiciaires.

L'année s'est terminée dans l'inquiétude avec des attaques perpétrées à Kinshasa, à Lubumbashi et à Kindu le 30 décembre, laissant craindre une tentative de coup d'Etat : les actions ont visé des sites stratégiques tels qu'aéroports, camps militaires ou encore le siège de la Radio télévision nationale (RTNC). Les attaques ont été rapidement réprimées et attribuées à un groupe de fidèles d'un pasteur du Katanga, sans que toute la lumière soit faite cependant.

Sur le plan des droits humains et de la justice

La Haute commissaire adjointe aux droits de l'homme de l'ONU a effectué une visite en août au cours de laquelle elle a alerté spécifiquement sur la situation des populations civiles dans les zones de conflits mais aussi sur les conditions de détention dans les prisons. A cette occasion, le Bureau des Nations unies pour les droits humains a rappelé son soutien à la réforme de la justice en RDC.

Concernant la presse, alors que le ministre des Médias a réaffirmé son combat pour la dépénalisation des délits (notamment supprimer les peines privatives de libertés pour les infractions à la loi sur la presse), l'organisation *Journalistes en Danger* continue de recenser de très nombreuses menaces et intimidations qui empêchent un exercice libre de la profession journalistique.

En termes de justice internationale, la RDC demeure le pays qui compte le plus de cas (5 cas en cours) devant la Cour pénale internationale, alors que le projet de loi pour la mise en place d'une Chambre mixte pour connaître des violations massives des droits humains n'a toujours pas été adopté.

ACTIVITES

(a) L'appui à la police judiciaire de Kinshasa

En 2013, l'accent a été mis sur la déontologie des agents, avec la création d'un module spécifique de formation mais aussi des outils de sensibilisation tels que dépliants ou bande dessinée. Sur une base hebdomadaire, plus de 300 officiers de police judiciaire (OPJ) ont suivi des formations dans les 40 sites de formation mis en place dans les commissariats et sous-commissariats de la capitale.

L'appui de RCN Justice & Démocratie à la police judiciaire congolaise est allé dans le sens d'une plus grande appropriation, avec la transmission de l'ensemble des outils tels que modules de formation, listes de personnels formés, mise à jour des dossiers individuels des agents etc. A la demande d'EUPOL, RCN Justice & Démocratie a apporté son appui et son expertise à la police nationale congolaise pour engager un processus de révision du modèle de Registre de Garde à Vue.

Mise en place à travers une circulaire du Procureur général de la République en juin 2013, ces registres permettront un meilleur contrôle de la détention dans les cachots, pour un plus grand respect des droits des justiciables. Ce travail a été mené avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux qui appuient la réforme de la police nationale en RDC.

(b) L'information de la population

Les campagnes d'information menées à Kinshasa en 2013 ont porté sur la protection de la famille et les violences au sein des familles. Que ce soit à travers l'appui à des organisa-

tions de défense et de promotion des droits, à travers des émissions TV, des journées portes ouvertes ou la diffusion d'outils de vulgarisation, l'objectif de ces campagnes est de rapprocher la justice de la population et de faciliter la compréhension des justiciables sur le fonctionnement du système judiciaire.

Actions et résultats :

- 2 journées portes ouvertes au commissariat de Kisenso (ayant touché 500 personnes)
- Production et diffusion de 12 émissions TV « Définissons »
- Appui à 8 organisations congolaises de défense et promotion des droits (formations, appui matériel, participation au Forum social africain)

Chiffres clés

- Près de 400 OPJ formés, encadrés et régulièrement contrôlés par le parquet
- Près de 2000 OPJ régulièrement contrôlés par l'Inspection générale de la police
- 60 missions de contrôle des parquets dans les 37 cachots de la ville de Kinshasa
- 45 personnes irrégulièrement détenues en garde à vue libérées de mai et juin 2013
- 120 nouveaux registres de garde à vue mis en place dans les commissariats de Kinshasa
- 200 policiers formés à l'utilisation du nouveau registre au cours de 6 sessions

(c) Projets menés à l'Est de la RDC

Lancé en octobre 2012, le *Programme d'appui à la réforme de la justice à l'Est de la RDC* (ParjE) n'a pu débuter ses activités que début 2013 pour des raisons sécuritaires. Financé grâce à l'apport de l'Union européenne, la Belgique et la Suède, ce projet s'étend jusqu'à fin 2015 et couvre les provinces du Nord- et Sud-Kivu ainsi que le district de l'Ituri (Province Orientale). Ce programme est mené en collaboration avec Avocats sans frontière-Belgique.

Les premiers mois ont été consacrés aux échanges et concertations avec les différents acteurs présents à l'Est de la RDC :autorités judiciaires, services des ministères concernés (Justice, Fonction publique, Police nationale congolaise), organisations de la société civile, partenaires internationaux.

La concertation des acteurs est en effet un grand défi en RDC, où l'immensité du territoire ne facilite pas une compréhension globale des réformes en cours et des acteurs y travaillant. Autre défi de taille, la logistique puisque le projet s'étend sur 3 provinces dans lesquelles l'infrastructure routière est quasi inexistante. Les déplacements et missions de terrain sont donc conditionnés à l'effectivité des vols opérés par les Nations unies (UNHAS) et l'Union européenne (Echoflight). Toutefois, les équipes présentes à Goma, Bukavu et Bunia ont pu développer les 3 axes du projet.

Dans le cadre d'une meilleure gouvernance de la justice à l'Est de la RDC, une étude de base a mis en évidence les lacunes et dysfonctionnements des juridictions et des différents services de contrôle. Le projet proposera donc un éventail d'outils pour améliorer la gestion interne du secteur judiciaire. C'est ainsi que le recensement des OPJ a déjà démarré en 2013, de même que le soutien aux missions d'encadrement et de contrôle des juridictions et commissariats de police. De la même manière, RCN Justice & Démocratie a procédé à un *« mapping »* des interventions dans le secteur de la Justice à l'Est de la RD afin que les autorités judiciaires locales et nationales disposent d'une meilleure vision des soutiens des partenaires extérieurs.

© Archives RCN

République Démocratique du Congo

RCN J&D a rejoint les différents groupes de travail et de concertation existants dans les 3 zones d'intervention et a soutenu l'organisation du premier Cadre de Concertation de la justice (CCJ) à Goma. Ce symposium de 3 jours a réuni toutes les autorités judiciaires du Nord-Kivu pour dessiner les axes de la réforme de la justice dans cette province.

Parallèlement, les équipes de RCN J&D ont mis en place diverses actions de renforcement des compétences techniques des acteurs de la justice : les écoles de formation judiciaire et de la police nationale congolaise ainsi que les hiérarchies au niveau local ou national.

Des sessions de formations sont dispensées pour les OPJ, les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquet. L'accent est mis sur les personnels exerçant à l'intérieur des provinces. Outre le renforcement technique, les sessions de formations sont également une occasion précieuse de restaurer le lien entre agents et hiérarchie, notamment pour ceux qui exercent dans des zones isolées et parfois peu sécurisées.

Les sessions de formations sont précédées et/ou suivies de visites hiérarchiques sur le terrain et de missions de contrôle, contribuant ainsi à une plus grande visibilité de l'Etat là où des agents sont parfois seuls à le représenter.

De nombreux ateliers mixtes sont également mis en place pour favoriser la collaboration entre les services techniques (parquet/police, magistrats civils/magistrats militaires etc.). Enfin, le projet répond également à des demandes spécifique des partenaires : une série de formations et échanges sur la loi portant protection de l'enfant a été dispensée au Sud-Kivu avec tous les acteurs concernés (magistrats de diverses juridictions civiles et militaires, agents pénitentiaires, OPJ, agents de services sociaux, représentants de l'Unicef etc.)

© Archives RCN

Enfin, le projet s'attache à une plus grande proximité entre la justice et les justiciables, particulièrement en milieu rural. Cet axe couvre notamment des activités d'information et de vulgarisation, telles que la campagne d'information menée à l'occasion de l'installation du tribunal de paix de Mambassa (district de l'Ituri) avec des journées portes ouvertes, des émissions radios, la distribution de dépliants sur le fonctionnement d'un tribunal de paix, les droits en général etc.

Il s'agit également de s'assurer d'une bonne information des autorités coutumières dans les processus d'implantation des tribunaux de paix, afin de favoriser les collaborations et une meilleure orientation des justiciables.

Chiffres clés

- 120 OPJ formés et encadrés
- 130 OPJ contrôlés au cours de 4 missions de contrôle dans 3 territoires de la province du Sud-Kivu (Shabunda, Idjwi, Kabare)
- 20 professionnels de la justice formés sur la loi portant protection de l'enfant
- 150 professionnels de la justice réunis au cours d'ateliers-mixtes portant sur la déontologie, le contrôle disciplinaire ou les violences sexuelles
- 16 émissions radios diffusées
- 2 journées portes ouvertes

(d) Projets de dimension nationale : presse et justice

En 2013, RCN Justice & Démocratie a clôturé les activités du projet d'Appui à la liberté d'expression en République démocratique du Congo. Financé par l'Union européenne, sur la ligne IEDDH (Instrument européen pour la Démocratie et les droits de l'homme) et visait deux objectifs :

1. Un traitement journalistique plus rigoureux à l'égard des sujets juridiques et judiciaires.

2. L'établissement d'un climat plus favorable à la pratique de la presse.

Le projet s'est étendu sur quatre provinces du pays : Kinshasa, le Bas-Congo, le Sud-Kivu et la Province Orientale et a été mené en partenariat avec journalistes en danger (JED) et l'agence de presse Infosud (membre du réseau Syfia Grands Lacs).

Outre la production journalistique, des actions de plaidoyer ont été menées en faveur de la dépénalisation des délits de presse et pour une plus grande liberté d'expression, notamment en mai, à l'occasion de la « *Journée mondiale de la liberté de la presse* ». C'est dans cette optique que des organisations locales ont été également soutenues dans leur travail de monitoring des procès impliquant des journalistes.

Enfin, de l'avis des nombreux acteurs interrogés au cours de l'évaluation finale, le projet a permis le rapprochement entre deux milieux traditionnellement méfiants l'un envers l'autre : la presse et la justice. La qualité du travail des journalistes, formés et désormais plus rigoureux dans le traitement des informations juridiques et judiciaires, a favorisé les échanges entre journalistes et acteurs de la justice.

(e) Plaidoyer foncier et soutien à la structuration du mouvement paysan

RCN J&D a démarré début 2013 un projet de soutien au mouvement paysan pour renforcer les connaissances et capacités des organisations paysannes, et les aider à mener leur travail de plaidoyer dans le cadre des réformes agricole et foncière. Plus spécifiquement, il s'agit de soutenir le rôle actif des organisations paysannes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales de développement agricole et de sécurisation foncière des paysans sur leurs terres.

Le projet s'étend sur les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kasaï Occidental, et œuvre également à un niveau national à Kinshasa.

Le projet est mené en collaboration avec les fédérations paysannes COPACO et CONAPAC . RCN J&D y fournit une expertise technique sur : le Droit foncier, les aspects de gestion générale, un appui matériel et financier (motos, matériel informatique)

Les partenaires techniques et financiers de RCN Justice & Démocratie en RDC

Les projets menés en 2013 ont été financés par l'Union européenne (Fond européen de développement, Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme, et ligne Acteurs non étatiques – autorités locales) et la Direction générale de la coopération au développement (Royaume de Belgique).

Les projets ont été menés en partenariat avec la direction de la police judiciaire (Police nationale congolaise) et ses services provinciaux, le ministère de la Justice de la RDC et ses services provinciaux, la Ligue pour les droits de la femme congolaise (LDFC), la Confédération paysanne du Congo (Copaco), Journalistes en danger (JED), Infosud (membre de Syfia Grands Lacs), Avocats sans frontière – Belgique. RCN Justice & Démocratie est membre de l'Alliance AgriCongo. Les équipes de RCN Justice & Démocratie en RDC comptent 37 personnes, dont 7 expatriés.

Chiffres clés

- Soutien et renforcement de 2 confédérations paysannes réparties en 10 fédérations par zone d'intervention en gestion, plaidoyer, connaissances foncières
- Un atelier national de concertation des organisations paysannes sur la réforme foncière et soutien à un plaidoyer national pour la représentation des organisations paysannes dans la Commission nationale de réforme foncière (abouti à la nomination d'une représentante paysanne dans la Conaref)
- 4 provinces ciblées par des enquêtes pour la réalisation d'un répertoire des organisations paysannes (Kinshasa, Bandundu, Bas-Congo et Kasaï-occidental)

République du Rwanda

INFORMATIONS GENERALES

Population : 10, 2272 millions (PNUD/ 2010)
Superficie : 26.340 km²
Capitale : Kigali
PIB/hab. : 1 102 $ (BM / 2009)
IDH : 0,385 (PNUD / 2010)

CONTEXTE

Sur le plan politique

Le progrès substantiel en matière de conditions de vie socio-économique de la population n'est plus à souligner. Malheureusement, ce progrès s'entache de violations importantes des droits civils et politiques. Les élections législatives de septembre ont été remportées par le Front Patriotique Rwandais (FPR). En dépit de quelques attaques à la grenade dans les quartiers populaires de Kigali, elles se sont globalement passées sans violences. Pour les observateurs internationaux l'enjeu de ces élections était limité au regard de la faiblesse de l'opposition. Sur ce point, il convient de souligner que le « Democratic Green Party », n'a pu s'enregistrer qu'à la veille de la date limite de dépôt de candidature. De facto, le parti s'est trouvé exclu du scrutin.

Le débat s'est également ouvert en 2013 sur la réélection éventuelle du Président Kagame en 2017, alors même que la Constitution ne prévoit pas la possibilité d'un 3ème mandat.

La volonté de l'Etat rwandais d'un encadrement accru des organisations internationales (ONGI)s'est encore ressentie avec la révision de l'instruction ministérielle sur l'enregistrement des ONGI qui a encore été longuement débattue au cours de l'année, sans parvenir à un accord acceptable pour les acteurs internationaux. Quant aux ONG nationales, elles sont encouragées à plus de « redevabilité » et à décentraliser leurs appuis afin que ceux-ci s'alignent le plus strictement possible aux objectifs des districts[1]. Dans la vision gouvernementale, la société civile se voit de plus en plus confine dans un rôle de « service providers » contribuant à la mise en œuvre d actions identifiées comme prioritaires par les pouvoirs publiques.

Les organisations, tant nationales qu'internationales, dénoncent régulièrement l'ingérence accrue des autorités politico-administratives dans leur travail. Ainsi en juillet 2013, la décision de la LIPRODHOR[2] de se retirer du CLADHO[3] visait à dénoncer la nomination par le gouvernement d'un comité directeur intérimaire extérieur au Collectif[4]. Les pressions exercées à l'encontre de la LIPRODHOR ont abouti à l'interruption de certaines activités, au refus d'enregistrer l'organisation et à une campagne de discrédit de son Président. Des attaques ciblées ont porté atteinte à certains défenseurs[5].

De façon générale, les ONGI, les rapports d'experts et la presse internationale sont fréquemment remis en question, et critiquées dans les médias rwandais. Globalement, les operateurs internationaux constatent les défis posés par la décentralisation et la multiplicité des acteurs gouvernementaux impliqués dans la régulation de l'action des ONG.

[1] "RGB mulls regular NGOs monitoring" http://www.newtimes.co.rw/news/index.php?i=155577&a=73080
[2] Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
[3] Collectif des Ligues et Associations de Défenses des Droits de l'Homme
[4] Voire Lettre ouverte au Représentant Légal du CLADHO, avec objet : Retrait du CLADHO, signée par les représentants légaux d'ADL, MDD et LIPRODHOR, date : le 03 juillet 2013
[5] Cf l'assassinat en juillet 2013 du coordonateur du bureau Transparency International, Gustave Makonene à Rubavu, lorsqu'il était en train de préparer un rapport sur la corruption au sein de la Police.

République du Rwanda

De plus en plus les rwandais sont convies a une autonomisation vis-à-vis de l aide internationale. Le thème de « self reliance » a été retenu comme leitmotiv principal des commémorations des 19 ans du génocide. Les rwandais sont constamment encouragés à travailler fort, pour assurer l'indépendance du pays, et les objectifs économiques sont au cœur de tous les discours.

Dans la même veine, la mise en place dû programme « Ndi Umunyarwanda » en 2013 a fortement marqué les esprits. Dans le cadre de ce programme, les Hutus se voient encouragés à offrir des excuses pour les crimes commis par leurs parents ou les membres de famille pendant le génocide. Cette campagne s'inscrit dans la suite du programme « Agaciro », ou d'autosuffisance, qui met de l'avant le concept prépondérant de l'identité Rwandais(e).

Sur le plan de la justice

Dans le secteur de la justice, les comités Abunzi sont au centre de l'actualité. En matière législative, le processus de modification de la Loi Organique de 2010 sur le fonctionnement des comités Abunzi a été entamé début 2013. A plusieurs reprises au cours de l'année, le Président Kagame ainsi que le Ministre de la Justice, Johnston Busingye, ont exprimé leur attachement à la justice de proximité en soulignant l'importance d'une coordination du soutien aux comités Abunzi et notamment de l'harmonisation des outils de formation. La publication d'une nouvelle loi foncière en juin 2013 a également marquée l'année législative, et a permis des avancées en matière de promotion des droits fonciers des femmes. En lien avec la question foncière, et de l'importance de celle-ci au regard de la nature des litiges traités par les comités Abunzi, signalons qu'un rapport de la Commission Nationale des Droits de la Personne indique que le droit à la propriété demeure le droit le plus souvent violé, et que la terre reste le sujet le plus contentieux au Rwanda. Enfin, on notera que la nouvelle loi sur le barreau adoptée en septembre 2013 donne la possibilité aux ONG d'employer des avocats pour offrir une assistance judiciaire aux plus vulnérables.

En ce qui concerne l'actualité judiciaire, deux dossiers peuvent être mentionnés : le cas de Joël Mutabazi, ex-garde du corps du Président, accusé de terrorisme, qui a été remis aux autorités rwandaises en dépit de son statut de réfugié en Ouganda. Par ailleurs, Victoire Ingabire, célèbre leader d'opposition, a vu en décembre 2013 la durée de sa condamnation doublée par la Cour Suprême, passant de 8 à 15 ans d'emprisonnement[6].

Les comités Abunzi

La Constitution rwandaise de 2003 institue dans son article 159 les comités de conciliateurs (ou Abunzi), destinés à fournir un cadre de conciliation obligatoire préalable à la saisine des juridictions de premier degré pour les affaires définies par la loi. Les comités Abunzi sont présents dans chaque cellule et secteur du pays et sont composés de 12 membres laïques élus (réputés pour leur intégrité). Leur rôle est d'intervenir comme médiateurs dans des conflits d'une certaine valeur, tant civils que pénaux, avant que ces conflits ne puissent être portés devant les tribunaux « classiques ».

ACTIVITES

Au cours de 2013, deux projets ont été mis en œuvre sur la mission Rwanda. D'une part, le projet financé par le Fonds pour l'Egalité des Sexes d'UN Women, initié en 2010 et visant le renforcement de l'accès des femmes à la terre s'est poursuivi tout au long de l'année. D'autre part, le projet soutenu par l'Ambassade du Royaume de Suède et visant à la fois le renforcement de la capacité des comités de conciliation et le renforcement de l'accès des femmes à la terre, a pu démarrer en début d'année, dès la signature d'un nouveau protocole d'entente avec le Ministère de la Justice.

(a) Lancement du projet *« Amélioration de la gestion des terres par le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers »* financé par le Royaume de Suède

[6] Au site mémorial du génocide à Kigali, après son retour d'exil en 2010 elle avait questionné, publiquement, pourquoi ce site ne mentionnait pas les victimes Hutus.

République du Rwanda

Pour rappel, ce projet vise deux résultats :

- Le renforcement des capacités des comités Abunzi et le monitoring de leur travail
- Le renforcement de l'accès des femmes à la terre (traité au point 2).

En 2013, les activités de renforcement des capacités des Abunzi ont consisté dans :

- Formation des formateurs d'Abunzi, soit 14 formateurs RCN J&D et 30 agents des Maisons d'accès à la justice (MAJ). Elaboration des modules et outils didactiques nécessaires aux formations.

Les maisons d'accès à la justice (MAJ)

Les MAJ ont été mises en place en 2008 par le Ministère de la Justice en vue d'assurer un accès universel à la justice. Présentes dans chaque district, elles sont composées de trois juristes, et sont conçues comme un point d'entrée pour les justiciables en quête d'informations juridiques. Elles ont entre autres missions celle de former et encadrer les comités Abunzi au niveau local.

- Réalisation de 77 formations initiales des comités Abunzi et des autorités locales, portant sur les procédures et outils applicables au sein des comités de conciliation. Notons que tous les outils font l'objet d'une validation par le Ministère de la Justice, et que les formations sont systématiquement suivies d'ateliers de discussion et de partage entre formateurs.

- Réalisation de 31 missions de supervision des formations par l'équipe de RCN J&D pour assurer en continu le suivi de la qualité des formations dispensées.

- Préparation des formations globales, portant cette fois sur le mandat et le fonctionnement des comités Abunzi, sur les techniques de conciliation et sur les matières juridiques, avec un accent sur le droit foncier et l'accès des femmes à la terre.

- Préparation et démarrage de la distribution de malles de matériel destinées aux comités Abunzi (écharpes, registres, PV de décisions, fournitures administratives, etc).

Remise de malles aux membres du Comité de Conciliation de Kimihurura en présence de Benoit Joannette, Chef de mission de RCN et d'Anastase Balinda, du Ministère de la Justice

Parallèlement à ce renforcement de capacités, RCN J&D a poursuivi son activité de monitoring (observation) du fonctionnement des comités de conciliation :

- Révision des outils de collecte consistant en des fiches d'observation des séances de conciliation, des fiches d'entretien sur la perception des parties et des justiciables, des fiches d'entretien avec les juges des tribunaux de base et des fiches d'entretien avec les MAJ et les autorités locales, qui collaborent aussi avec les Abunzi.

- Formation initiale et de rappel des agents de monitoring issus des organisations partenaires et des agents MAJ.

- Réalisation de 170 sessions de monitoring, réalisation des entretiens, et collecte de données documentaires (décisions Abunzi, registers des comités Abunzi et de copies de jugements des tribunaux de base).

- Monitoring des sessions de la Commission parlementaire sur la révision de la Loi foncière par un juriste de RCN J&D, rédaction d'un document de plaidoyer pour une meilleure prise en compte du genre.

Toutes les données collectées font par la suite l'objet d'un traitement et d'une analyse systématique permettant à la fois d'ajuster le contenu des formations, mais aussi de produire

République du Rwanda

des notes techniques et de plaidoyer à destination des partenaires et autorités pertinentes. Des publications complètes sont également régulièrement produites (*cf wwww.rcn-ong.be/publications*)

(b) Poursuite du projet *« Beyond raising awareness : shifting the social power balance to enable women to access land in Rwanda »* financé par le Fonds pour l'Egalité des Sexes d'UN Women.

Ce projet, démarré en décembre 2010, a bénéficié en 2013 du cofinancement du Royaume de Suède, ce qui a permis d'en accroitre le degré et la qualité de mise en œuvre et de suivi. Les activités se sont concentrées sur les réalisations suivantes :

- Préparation et lancement de 180 dialogues villageois et de 120 discussions communautaires dans 60 villages du pays, pour informer ces communautés sur les droits fonciers des femmes et à engager un dialogue sur les barrières sociales et culturelles à l'accès des femmes à la terre.

- Préparation et animation de 9 des 15 débats de district prévus visant à discuter avec les autorités locales des résultats des dialogues villageois.

- Formation de rappel et appui à l'encadrement des parajuristes de notre partenaire Haguruka qui fournit des services d'aide légale auprès des femmes et des communautés des 60 villages ciblés.

- Préparation et lancement officiel de la CRAFT (Coalition Rwandaise pour l'Accès des Femmes à la Terre) qui réunit l'ensemble des partenaires de la société civile impliqués dans ce domaine. La coordination de la CRAFT a été confiée à l'organisation Réseau des Femmes œuvrant pour le Développement rural. Les documents constitutifs de la Coalition et des notes de plaidoyer ont été développés par l'ensemble des membres.

Session de dialogue villageois sur l'accès des femmes à la terre à Rwamagana en novembre 2013

- Poursuite du monitoring de l'accès des femmes à la terre à travers la collecte de données (entretiens, focus, groups,…) visant la production de supports d'information et de plaidoyer sur la problématique.

Chiffres clés

- 14 formateurs RCN J&D et 30 agents MAJ formés
- 77 formations réalisées pour les comités Abunzi et les autorités locales
- 31 missions de supervision des formations
- 5 outils de collecte du monitoring révisés
- 170 sessions de monitoring
- 89 entretiens avec des parties en conflit
- 180 dialogues villageois et 120 discussions communautaires dans 60 villages du pays
- 15 débats de district
- 26 pages de manuel de formation

Europe

Programme

L'objectif du programme conduit en Europe est de sensibiliser le public belge et européen à la prévention des conflits de droit international par des récits radiophoniques et s'articule autour de deux résultats : (a) la création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophoniques et (b) la conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives. Le projet, financé par la DGD (juillet 2011 à juin 2013) et l'UE (janvier 2013 à décembre 2014).

CONTEXTE

Le travail de RCN Justice & Démocratie s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté tel que voulu par le décret de 1997 qui définit les missions prioritaires de l'enseignement[1] et qui reconnait pour la première fois l'éducation à la citoyenneté comme composante nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'enseignement.

Suite au décret de 2007[2], le travail de mémoire est intégré aux activités d'éducation à la citoyenneté et la cellule *Démocratie ou Barbarie* (qui intervient au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles) est alors chargée de sensibiliser les professeurs et les élèves à l'éducation citoyenne par la promotion de travail de mémoire(s) et d'histoire. S'inscrivant dans une relation dynamique entre le passé et le présent, la Cellule Démocratie ou Barbarie entend éveiller une conscience citoyenne par un « *balancement entre aujourd'hui et hier, entre ici et ailleurs, une conscience historique, point de départ indispensable d'une action lucide sur le présent* »[3]. Une démarche qui est renforcée par le décret de 2009[4] dont l'objectif est de valoriser « *la transmission de la mémoire de certains événements notamment politiques et sociaux tragiques de l'histoire […] principalement auprès des jeunes générations* » afin de favoriser « *la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques* »[5].

C'est dans ce balancement entre aujourd'hui et hier, entre ici et ailleurs que RCN Justice & Démocratie entend s'inscrire en s'engageant dans la transmission de la mémoire des crimes internationaux contemporains. Par ailleurs, et parce que RCN J&D est engagé dans la transmission de crimes contemporains qui pour la plupart se commettent dans des pays du Sud et que ses crimes s'inscrivent dans un contexte de mondialisation, le programme d'éducation à la citoyenne que nous proposons se place à la jonction de l'éducation à la mémoire et de l'éducation au développement.

En effet, au-delà du travail de mémoire, il nous semble essentiel de nous inscrire dans une démarche plus large d'éducation au développement permettant d'appréhender les relations d'interdépendances, d'adopter des comportements qui tiennent compte des équilibres mondiaux et de promouvoir une solidarité à l'échelle mondiale pour réduire les inégalités mais aussi pour prévenir de nouvelles violences au Sud comme au Nord. La problématique des djihadistes belges qui a vu un nombre croissant de jeunes rejoindre la Syrie, l'Afghanistan ou le Sahel révèle avec acuité les interconnections qui unissent les conflits et les combattants au-delà des frontières géographiques. Par ailleurs, ce phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de paupérisation et de crises économiques en Europe, contexte marqué par un regain de courants politiques et idéologiques intolérants et violentes.

---

[1] *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les* atteindre, 24 juillet 1997.

[2] *Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française*, 12 janvier 2007.

[3] *Education et Citoyennetés*, Cellule *Démocratie ou Barbarie* de la Fédération Wallonie-Bruxelles, disponible sur http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/index.php?id=7809.

[4] *Décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes,* 13 mars 2009.

[5] Idem, art. 1er.

Dans ce contexte, RCN Justice & Démocratie souhaite promouvoir des espaces de dialogue et de réflexion permettant de décoder le monde présent et réinterroger les principes fondateurs de notre héritage démocratique au regard du contexte du XXIème siècle. Pour mener ce travail, RCN J&D a choisi de convoquer des témoins des crimes internationaux contemporains dont les récits rappellent l'importance des valeurs qui fondent nos démocraties, valeurs qui ont parfois tendance à être galvaudées par les sociétés démocratiques elles-mêmes.

ACTIVITES

Depuis 2001, dans le prolongement des actions menées par RCN J&D dans des pays en transition, l'organisation a engagé des projets en Belgique.

L'histoire de l'engagement de RCN J&D en Belgique est intimement liée à l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès dit des *« quatre de Butare* » en 2001 à Bruxelles. En tant qu'organisation belge et organisation œuvrant dans le secteur du droit au Rwanda, RCN J&D a en effet estimé qu'il était essentiel de préserver la mémoire de ce procès. En effet, ce procès a concrétisé l'avènement au niveau mondial d'une justice sans frontières par l'application de la loi de compétence universelle. C'est dans cette perspective que l'organisation a enregistré l'entièreté des débats et assuré la retranscription intégrale par écrit, processus essentiel pour se prémunir de la dénaturation de son contenu à des fins partisanes. Dans un deuxième temps, pour permettre un accès grand public à ces informations, RCN J&D a créé en 2002 un site internet (*http://assisesrwanda2001.org/*). Ce site restitue les débats qui ont eu lieu durant le procès mais aussi les interrogent à travers la retranscription d'entretiens menés avec des personnalités ayant assisté au procès.

Animation dans une école à Namur sur le Droit International Humanitaire

Dans la continuité de cette initiative de préservation de la mémoire des crimes internationaux contemporains, RCN J&D a décidé d'enrichir son travail en accompagnant les citoyens belges dans un processus de réflexion et d'introspection sur les questions fondamentales que les crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide posent. Pour ce faire, RCN J&D assure depuis 2006 un travail de collecte de témoignages de personnes qui ont vécu des crimes de génocide, de guerre ou crimes contre l'humanité et depuis 2009 (rassemblé dans la série *« Si c'est là, c'est ici »*[6]), la diffusion et la mise en discussion de ces récits notamment auprès du public scolaire.

Grâce à son expertise grandissante de transmission de la mémoire de ces crimes, nourrie par l'expérience acquise pendant près de deux décennies dans des pays en transition démocratique (Rwanda, Burundi, Rd Congo, Sud-Soudan, etc.) et grâce aussi à des collaborations avec d'autres structures œuvrant en ce sens, RCN Justice & Démocratie a consolidé en 2013 son positionnement dans le secteur de l'éducation à la citoyenneté et la transmission de la mémoire en Belgique.

L'objectif du projet est de sensibiliser le public belge et européen à la prévention des conflits de droit international par des récits radiophoniques et s'articule autour de deux résultats : (a) la production de nouveaux outils et leur diffusion sur les ondes radiophoniques et (b) la mis en œuvre d'un projet d'éducation au développement, en créant des espaces de sensibilisation à la prévention des crimes de droit international à partir de ces récits signifiants.

[6] Produite par RCN J&D et réalisée par Pascaline Adamantidis, la série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* » rassemble les paroles citoyennes de 11 personnes du Rwanda, du Burundi, de la RDC, de la Bosnie et du Cambodge qui ont traversé des crises meurtrières contemporaines.

Europe

(a) La création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophonique

- Traduction des 11 émissions de la série 1 *« Si c'est là, c'est ici »* en néerlandais : Pour rappel, la série 1 comprenait 11 portraits de personnes qui ont vécu des crimes de génocide ou contre l'humanité (au Rwanda, au Burundi, en RD Congo, en Bosnie et au Cambodge). Produite en français, cette série d'émissions avait aussi été traduite en anglais, en kirundi et en kinyarwanda. En 2013, les 11 émissions de la série radiophonique 1 ont été traduites en néerlandais et enregistrées dans le format 50 min. Chaque émission a été dupliquée en 200 exemplaires et sera diffusée en 2014.

Utilisation des support didactiques lors d'une animation à Beauraing

- Production de la série 2 *« Si c'est là, c'est ici »* : Dans le prolongement de la série 1, RCN J&D a engagé en 2011 la production d'une 2ème série radiophonique, réunissant ces fois des récits d'auteurs de crimes internationaux. En 2013, près de 200 heures d'entretiens ont été enregistrées au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo auprès de 30 personnes parmi lesquelles 7 témoignages ont été retenus. Le choix de ces 7 entretiens a été guidé par la volonté d'illustrer la diversité des profils de criminels (enfants-soldats, facilitateur, exécutant ou planificateur). Dans son exécution, la réalisation de cette activité a été largement dicté (et parfois entravé) par les enjeux politique, sécuritaire et judiciaire. Grâce à l'ancrage de RCN Justice & Démocratie dans ses pays d'intervention depuis plus de quinze ans, les associations Mi-Parec (au Burundi) et l'association Modeste et Innocent (au Rwanda) ont accepté d'accompagner la production des émissions en aidant dans l'identification, la préparation et le suivi des témoins.

- Diffusion radiophonique : En 2013, l'intégralité de la série 1 (12 émissions de 50 min) a été diffusée sur radio Panik (radio associative) soit 10 heures d'antenne. La diffusion s'est échelonnée sur une période de 12 semaines permettant d'installer un rendez-vous hebdomadaire avec les auditeurs. La diffusion s'est clôturée par une émission débat d'une heure avec des représentants de RCN J&D.

(b) La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

Chiffres clés

- 11 émissions traduites en néerlandais
- 200 exemplaires dupliqués
- 200 heures d'entretiens enregistrées au Rwanda, au Burundi et en RDC auprès de 30 personnes
- 10h d'antenne pour la série 1 sur radio Panik
- 64 animations réalisées
- 1452 personnes participantes (élèves, étudiants, professeurs, acteurs de l'éducation au développement)
- 200 exemplaires de la mallette pédagogique
- 5.000 exemplaires du journal des élèves
- 3 formations organisées à destination des enseignants et des animateurs associatifs

Le projet radiophonique a été conçu avec l'idée de diffuser cette série d'émissions sur les ondes radiophoniques pour un public large. Cependant, suite au succès que la série a rencontré sur les ondes et les échos positifs des auditeurs, l'idée d'en faire un support didactique pour des débats sur les questions de crimes internationaux s'est imposée.

- Organisation d'animations participatives : En 2013, 64 animations ont été réalisées auxquelles 1452 personnes (élèves, étudiants, professeurs, acteurs de l'éducation au développement) ont participé. L'année 2013 a aussi per-

mis d'asseoir et de consolider notre positionnement dans l'éducation au développement en établissant de nouvelles collaborations. Des contacts ont été établis avec Solidarcité, ITECO et le Service Civil International. Ces trois structures ont des programmes d'accompagnement de jeunes dans des projets citoyens en Belgique ou à l'étranger et leur action est pour nous un moyen de nous enrichir mutuellement en combinant une approche de sensibilisation et conscientisation avec une approche visant davantage l'engagement et la mobilisation citoyenne.

- Conception de support didactiques : Pour faciliter la conduite des animations et permettre le transfert des méthodologies, une mallette pédagogique a été conçue pour les professeurs et les animateurs ainsi qu'un journal destiné aux bénéficiaires des animations. La mallette pédagogique a été reproduite en 200 exemplaires et le journal des élèves en 5000 exemplaires. 3 formations ont été organisées à destination des enseignants et des animateurs associatifs sur l'utilisation de la mallette et la démarche pédagogique. En complément, un fond documentaire regroupant une centaine de supports documentaires a été constitué. Ce fond documentaire est accessible aux professeurs, aux animateurs et aux associations partenaires avec qui nous collaborons dans le cadre de ce projet.

Perspectives

S'appuyant sur les leçons apprises dans le cadre de projet en cours, des perspectives de collaboration nées au cours du projet, RCN Justice & Démocratie projette :

- D'étendre ses activités au public néerlandophones : En complémentarité du travail réalisé auprès des élèves de l'enseignement secondaire francophone, nous prévoyons en 2014 d'élargir notre champ d'intervention aux écoles néerlandophones.

- D'aller vers une institutionnalisation de son offre de formation : Des collaborations dans ce sens sont déjà en cours. En effet, RCN J&D développe en collaboration avec la Commission Justice et Paix, la CNAPD (Coordination Nationale de l'Action pour la Paix et la Démocratie) et la Croix-Rouge une proposition d'offre pédagogique à soumettre à l'IFC (Institut de la Formation en cours de Carrière). L'institutionnalisation de notre offre permettra à RCN J&D d'accroître sa visibilité et sa crédibilité dans le secteur de l'éducation à la citoyenneté en Belgique.

- D'explorer les espaces extrascolaires d'éducation et de socialisation : Si jusqu'à présent, les animations que nous avons mené visé un public essentiellement scolaire, nous prévoyons d'organiser d'étendre notre public en 2014 en organisant des animations auprès de jeunes membres d'organisations de la société civile ou encore lors d'événements culturels.

Publications

- **Recueil des journalistes de la RDC *« La loi et vous ».*** (Décembre 2013)

Le présent recueil reflète le travail engagé d'une cinquantaine de journalistes congolais. A travers le pays, ils ont souhaité améliorer la qualité de leur travail de chronique juridique et judiciaire pour une meilleure information de la population sur des sujets parfois techniques, parfois sensibles, mais qui sont fondamentaux pour la défense des droits au quotidien. RCN Justice & Démocratie, Infosud Belgique et le réseau Syfi a International, ainsi que Journalistes en danger sont venus appuyer le travail remarquable de ces journalistes qui exercent dans des conditions très diffi ciles à Kinshasa, Matadi, Kisangani et Bukavu.

Recueil de journalistes congolais formés par Syfia international/InfoSud Belgique, en partenariat avec RCN Justice & Démocratie et Journalistes en Danger (JED). Disponible sur *www.rcn-ong.be* .

- **Recueil *« Les 10 ans de la Cour Pénale Internationale : bilan et perspectives »*** (Juillet 2013)

En 2012 ont été célébrés les 10 ans de la CPI. En République démocratique du Congo, premier pays faisant l'objet d'enquêtes de la part de cette juridiction unique, trois journées de réflexions ont été organisées en octobre 2012 à l'initiative de l'Unité de sensibilisation de la CPI et de l'ONG RCN Justice & Démocratie. Les journées scientifiques ont réuni plus d'une centaine d'acteurs de la justice congolaise et internationale. Bien plus que du bilan des 10 ans de la CPI, les experts ont débattu de la complémentarité entre CPI et justices nationales et de la place des victimes dans les procédures judiciaires relatives aux crimes de droit international. Le présent recueil reprend l'intégralité des contributions ainsi qu'une synthèse des débats. Recueil des Actes des Journées scientifiques à Kinshasa du 23 au 25 oct. 2012. Disponible sur *www.rcn-ong.be*

- **Ouvrage *« JusticeS transitionnelleS : Oser un modèle burundais. Comment vivre ensemble après un conflit violent ? »*** (Avril 2013)

Cet ouvrage présente une réflexion sur le processus dit de justice transitionnelle, c'est-à-dire sur les initiatives et mécanismes de vérité, de justice et de réconciliation tels qu'ils se mettent en place au Burundi suite aux violences fratricides et aux épisodes de guerre civile qui ont déchiré le pays pendant plusieurs décennies. En offrant une lecture plurielle de ces mécanismes, cet ouvrage nous invite à penser l'émergence possible d'un modèle burundais, qui gagnerait à être diffusé.

Rédigé sous la direction d'Anne-Aël Pohu et d'Emmanuel Klimis, et publié en collaboration avec les Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles. Sur commande sur *www.rcn-ong.be*.

- **Ouvrage *« Je suis un être humain comme toi. Portraits-récits d'Albinos au Burundi »*** (Février 2013)

Ce magnifique ouvrage de portraits-récits donne la parole à 12 albinos ou parents d'albinos qui décrivent au fil des pages leur quotidien semé d'embûches et de craintes et nous parlent de leur normalité, leurs aspirations, leurs projets, leurs rêves…

Photographies et témoignages recueillis par Martina Bacigalupo. Projet RCN Justice et Démocratie et Albinos Sans Frontières. Disponible sur *www.rcn-ong.be.*

Rapport financier

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
Réalisation des programmes	**3.445.134€**	**3.003.552€**	**Subsides & cofinancement des programmes**	**3.653.541€**	**3.196.454€**
Rwanda	1.212.340€	725.296€	Rwanda	1.305.210€	778.413€
Burundi	447.736€	601.398€	Burundi	482.224€	625.221€
Belgique/Europe	317.534€	128.699€	Belgique/Europe	336.445€	140.581€
R.D. Congo	1.444.610€	1.156.240€	R.D. Congo	1.521.304€	1.242.811€
Sud-Soudan	8.357€	381.771€	Sud-Soudan	8.357€	409.427€
Explo (Haïti)	14.557€	10.149€			0€
Services généraux (siège)	**254.375€**	**211.767€**	**Autres produits d'exploitation**	**7.713€**	**3.962€**
Charges financières	**11.150€**	**-165€**	**Produits financiers**	**8.454€**	**10.454€**
Charges exceptionnelles	**57€**	**300€**	**Produits exceptionnels**	**1.091€**	**1.531€**
TOTAL CHARGES	**3.710.716€**	**3.215.454€**	**TOTAL PRODUITS**	**3.670.799€**	**3.212.401€**
			RESULTAT	**-39.917€**	**-3.053€**

Commentaires

Le tableau ci-dessus vous présente l'ensemble des charges et produits de l'association présentés par terrain d'action. Notez que les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par nos bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de nos programmes (98,2% en 2013). En 2013, ceux-ci ont atteint 3 653 541EUR, soit une augmentation de 14,3% par rapport à 2012. L'essentiel de ceux-ci viennent du financement de nos activités au Rwanda et en République démocratique du Congo, dont la proportion par rapport aux recettes totales s'élève respectivement à 32,5% et 39%. Leur importance s'est accrue par rapport à 2012 (22,5% et 36%).

En 2013, RCN Justice & Démocratie réalise une perte s'élevant à 39 917EUR. Celle-ci est la conséquence d'un contexte particulièrement difficile vécu par l'association dans deux de ses principaux terrains d'action, à savoir l'est de la RD Congo et le Rwanda. Le contexte sécuritaire très instable dans le premier et des complications administratives dans le second ont entrainé beaucoup de retard dans l'exécution des programmes durant la première moitié de l'année 2013, diminuant ainsi les financements prévus pour la réalisation des activités et donc les recettes de l'association.

En 2014, l'association prévoit une augmentation du volume de ses recettes et dépenses (+20%) et s'impose comme objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire.

BILAN

ACTIF	2013	2012	PASSIF	2013	2012
Actifs immobilisés	**140.725€**	**91.425€**	**Fond social**	**255.835€**	**249.161€**
Immobilisations incorporelles	1.312€	0€	Fond associatifs	20.047€	20.047€
Immobilisations corporelles	106.279€	66.691€	Fonds affectés	139.322€	182.291€
Immobilisations financières	33.134€	24.734€	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)		-3.053€
Actifs circulants	**1.603.709€**	**2.702.909€**	Subsides en capital	96.466€	49.875€
Créances à moins d'un an	222.554€	227.733€	**Provisions**	**36.000€**	**37.420€**
Placements de trésorerie			**Dettes**	**1.452.599€**	**2.507.753€**
Valeurs disponibles	1.313.900€	2.422.472€	Dettes à un an au plus	1.450.444€	2.505.626€
Comptes de régularisation	67.256€	52.704€	Comptes de régularisation	2.154€	2.127€
TOTAL ACTIF	**1.744.434€**	**2.794.333€**	**TOTAL PASSIF**	**1.744.434€**	**2.794.333€**

Commentaires

La forte diminution du total bilantaire (-37,5%) s'explique essentiellement par la variation du niveau de la trésorerie de l'association. L'association disposait au 31/12/2013 de 1 313 900EUR de trésorerie disponible alors qu'elle avait 2 422 472EUR un an plus tôt. Ceci est lié à la diminution du montant des préfinancements déjà reçus de la part de nos bailleurs de fonds (dettes à un an au plus). De nouveaux versements pour financer nos activités en 2014 sont attendus dans le courant de l'année 2014.

L'AG de l'association a décidé d'absorber la perte de 2013 ainsi que celle de 2014 (montant total de 42 970EUR) en prélevant dans les fonds affectés de l'association qui s'élève au 31/12/2013 à 139 322EUR. Le fonds social de l'association représente au 31/12/2013 14,6% du total bilantaire.

ORIGINE DES SUBSIDES & COFINANCEMENT DES PROGRAMMES

Subsides & cofinancement des programmes	2013
Belgique	910.251€
Union Européenne	1.299.729€
Nations Unies	296.631€
Suède	997.803€
Suisse	94.318€
Japon	3.479€
Pays-Bas	3.004€
Autres	48.325€
TOTAL	**3.653.541€**

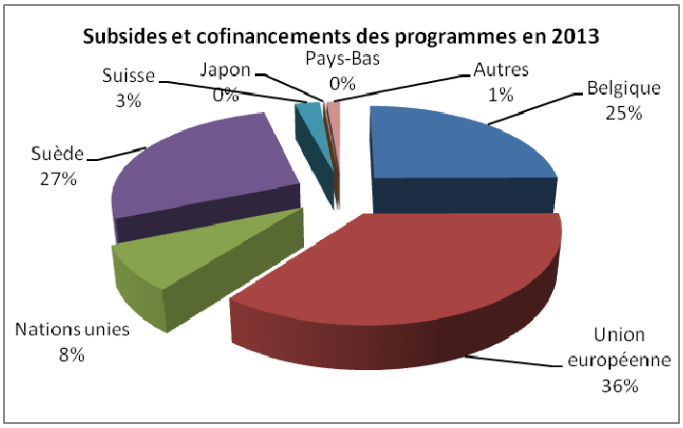

Commentaires

Le montant total des financements reçus par l'association en 2013 s'élève à 3 653 541EUR. Le tableau et le graphique ci-dessus indique la provenance de ces fonds.

Trois bailleurs principaux se dégagent en 2013 :

- L'Union européenne (36%) via le financement du projet Uhaki Safi à l'est de la RDC mais aussi à travers deux autres projets en RDC (liberté d'expression et organisations paysannes) et un projet en Europe (prévention des conflits)
- La coopération suédoise – Sida (27%) à travers son soutien pour notre programme au Rwanda
- Les instances publiques belges (25%), à savoir essentiellement la Direction Générale de Coopération au Développement (DGD) mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2012, le ratio était de 51% de financement par la Belgique. Cette diminution en 2013 est dûe à la clôture de nos projets de 2 ans financés par la DGD entre 2011 et 2013. L'obtention du financement pour de nouveaux projets de 2 ans n'interviendra qu'en avril 2014.

L'objectif fixé pour 2014 par le Conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale s'élève à 4 170 000EUR.

Structure et équipes

Personnel au siège Bruxelles

Direction

Direction : Martien Schotsmans
Assistante Communication : Marinette Nyakarerwa

Equipe Programmes

Responsable Programme Traitement du passé : Hélène Morvan
Responsable de Projet pédagogique : Maïté Burnotte
Chargée animation et communication NL : Lies Dewallef

Responsable Programme RDC : Florence Liégeois
Responsable Programmes Burundi-Rwanda : Anne-Aël Pohu

Equipe Administration Finance Logistique

Responsable AFL : Lionel Dehalu
Assistante AFL : Patricia Kela
Assistant finance : Nestor Tedne

Stagiaires & Volontaires

Michaël Pierson
Anne Reding
Paul Amédée Humblet
Diane Auchapt

Sur les terrains

République Démocratique du Congo

Kinshasa

Chef de mission : Gaëlle Vandeputte
Coordinateur AFL : Christelle Leon
Coordinateur de projets : Cynthia Benoist

Katanga

Chef d'antenne : Ouboulè Abalo

Bunia

Chef d'antenne : Ange-Valérie Meralli

Goma

Chef de projets : Boubacar Diabira
Coordinateur AFL : Laurent Palustran

Bukavu

Chef d'antenne : Eric Wynants

Burundi

Chef de mission : Mathilde Boddaert
Coordinateur de Projets Volet Société civile (Demande de justice) : Loïse Mercier
Coordinateur de Projets Volet Institutions judiciaires (Offre de justice) : Brian Menelet
Coordinateur AFL : Pauline Chancelée

Rwanda

Chef de mission : Benoit Joannette
Coordinateur de projets : J. Chrysostome Rubagumya
Coordinateur AFL : Alexandre Lucas

Chambres Africaines Extraordinaires

Chef d'équipe et expert en communication : Franck Petit
Coordinateur des activités et expert en droit pénal international : Hugo Jombwe Moudiki

Conseil d'administration

Président

Arnaud d'Oultremont

Administrateurs

Pierre Herbecq, secrétaire
Véronique Lefevere, trésorier
Marie-Louise Sibazuri
Alexandra Vasseur
Jean Bofane

Visuels du Bulletin

Laurence Burvenich

(illustration 1ère et 4ème de couverture)

FORMATION

1992 -1997
Diplôme de l'enseignement supérieur artistique 3ème degré de type long.
Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels de Mons
Section Beaux-Arts, Unité: Peinture
Formation complémentaire: dessin, gravure, céramique

Paysage 03, Laurence Burvenich

A PROPOS

Agée d'une quarantaine d'années, cette jeune femme peintre développe un univers pictural personnel au départ de ceux qui lui sont proches. Ces corps nus semblent occupés par la pensée, saisis dans un environnement complètement dépouillé et abstrait, les personnages ne révèlent pas tant leur corps nu qu'ils nous questionnent sur leur âme, sur le mystère qui les habite.

Mais l'œuvre peint nous conduit à évoquer également une veine paysagiste que Burvenich développe dans un geste sûr et fluide, qui, par mimétisme, se présente tels des étirements horizontaux. Ce sont des évocations sensibles et harmonieuses où les arbres sont traités en sujets. Des paysages industriels, réalisés sur le motif, des paysages lointains de Grèce ou de La Réunion… Du nu intimiste à l'espace ouvert du paysage, une unité et une permanence se dégagent.

« La peinture, art magistral, non pas muet mais silencieux. »
Denys-Louis Colaux

CONTACT

Laurence Burvenich 0032 495 66.01.58
laurenceburvenich@hotmail.com
Site personnel : http://www.laurenceburvenich.com

Atelier :
8, rue du Palais de Justice à 5500 Dinant
Visite sur rendez-vous 0032 495.66.01.58

Partenaires & Bailleurs de fonds

PARTENAIRES

BURUNDI

Partenaires institutionnels
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, le Cabinet du Ministre de la Justice et l'administration judiciaire (Direction Générale et Organisation judiciaire), Magistrature des juridictions supérieures et inférieures, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Société civile
Albinos Sans Frontières, Association des femmes Juristes (AFJ), Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH), Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP), Chaire Unesco, FVS- Amade, Initiatives et Changement International, Radio Isanganiro, Ministry for Peace And Reconciliation under the Cross (MIRAPEC)

RWANDA

Partenaires institutionnels
Ministère de la Justice, Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, Conseil national des Femmes (CNF), Gouvernements locaux (district, secteur, cellule)

Société civile
Arama, Association Nzambazamariya Veneranda, Avega, Haguruka, Imbaraga, Women's network for rural development, RRP+

RDC

Partenaires institutionnels
Le Ministère de la Justice er son administration, Cour d'appel, Tribunaux grande instance, Tribunaux de paix et parquets du Bas Congo et Hautes juridictions de Kinshasa, Principaux partenaires du programme, ils sont impliqués dans les aspects de renforcement de capacité des juridictions et de compétence du personnel judiciaire, L'Ecole de formation et recyclage des personnels judiciaires, Le Service de documentation et d'études, L'Inspectorat général des services judiciaires, Le Ministère de l'Intérieur, Gouvernorat provincial et hiérarchie de la Police nationale congolaise, Administrations communales et services publics de proximité, Ministère de la Défense, Haute cour militaire, Tribunaux militaires et Auditorats de garnison

Société civile
Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise (LDFC), Journalistes en Danger (JED)

Partenaires internationaux
Avocats Sans Frontières, Unité de sensibilisation de la Cour pénale internationale en RDC

EUROPE

Média et structures culturelles
Radio campus, Radio Panik, Théâtre le Rideau, Théâtre de Poche

Organisations non-gouvernementales en Belgique
Amnesty international, Le Centre pour la Prévention des Crimes contre l'Humanité, la Croix-Rouge belge francophone, Pax Christi Wallonie Bruxelles

ONG dans la région des Grands-Lacs
MI-PAREC, Association Modeste et Innocent

BAILLEURS DE FONDS

LES ETATS

Le Royaume de Belgique
Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Royaume de Suède
Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)

Le Royaume des Pays-Bas
Ministère des Affaires étrangères et de coopération au développement

La Confédération suisse
Département fédéral des affaires étrangères

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'Union européenne
Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)
Fonds Européen de Développement (FED),
Acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE-AL)

Les Nations Unies
Fonds pour l'Egalité des Sexes—UN Women

RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 30 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT (40 euros à partir de 1er Janvier 2011)
COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention **« Don »**
BIC = SWIFT : GEBABEBB
IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Boulevard Adoplhe Max, 13/17 / 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be